



**REGLEMENT du TOURNOI « SPORTS EN SCIENCES » de la FST  
du 3 au 5 décembre 2024**

1. Le tournoi est ouvert aux étudiants régulièrement inscrits à la FST pour l'année 2024/2025, au personnel et doctorants travaillant sur le Campus Sciences ainsi qu'aux étudiants adhérents des associations étudiantes du Campus Sciences.
2. Le tournoi se déroulera du 3 au 5 décembre 2024 au complexe sportif des Aiguillettes à côté du campus STAPS : les rencontres auront lieu les soirs de 18h30 à 22h15. Le planning précis sera envoyé à chaque équipe une semaine avant le tournoi. Toute équipe inscrite s'engage à être présente aux heures où elle sera convoquée pendant les créneaux ci-dessus (le comité d'organisation fera son possible pour réduire le temps de présence des équipes).
3. Le tournoi comprendra trois sports : volley-ball, badminton et kin-ball. Une rencontre entre 2 équipes sera composée :
  - d'un match de volley-ball ;
  - d'une rencontre de badminton (comprenant un match de double hommes, un match de double femmes et un match de double mixte : au cas où l'une des deux équipes ne comprend que 2 femmes, la rencontre se déroule alors en 1 double hommes et 2 doubles mixtes) ;
  - d'un match de kin-ball (les matchs se jouent avec 3 équipes en même temps. Suivant les cas, des matchs n'opposant que 2 équipes pourront avoir lieu).
4. Les équipes seront composées d'un minimum de 6 personnes et d'un maximum de 15 personnes et devront être obligatoirement mixtes (au moins 2 femmes et 2 hommes devront être présents sur le terrain pour le volley et le badminton, au moins une femme pour le kin-ball). Il est conseillé de prévoir suffisamment de participants dans l'équipe car, en cas d'équipe incomplète sur le terrain, le match sera joué mais l'équipe incomplète sera déclarée perdante. Il est possible d'opérer un changement de joueurs pendant les matchs de volley-ball et de kin-ball. Chaque équipe est inscrite sous la responsabilité d'un·e capitaine d'équipe, qui sera l'interlocuteur privilégié.
5. Les matchs se joueront au temps. La durée des matchs sera déterminée en fonction du nombre d'équipes inscrites et du planning du tournoi.
6. Comme il s'agit d'un tournoi convivial, la formule de tournoi choisie favorisera un même nombre de matchs pour toutes les équipes : rencontres en poules suivies de phases où les gagnants se rencontreront et les perdants se rencontreront jusqu'à obtenir un classement de toutes les équipes, dans la mesure du possible.
7. Décompte des victoires :

Rencontre entre 2 équipes : chaque match (volley-ball, badminton et kin-ball) gagné rapporte 1 point. L'équipe ayant le plus de points est déclarée gagnante de la rencontre.

Au sein de chaque poule, le classement des équipes sera établi en fonction du nombre de rencontres gagnées, du nombre de matchs gagnés, voire du nombre de points gagnés si nécessaire. En cas d'égalité entre 2 équipes dans une poule, la règle de la rencontre particulière sera appliquée (en cas d'égalité entre A et B dans une poule, le résultat de la rencontre opposant A et B déterminera le classement).
8. Des lots composés de places de cinéma récompenseront toutes les équipes à titre collectif. Les trois équipes arrivant en tête du classement se verront décerner une coupe. Une coupe sera également décernée à :
  - l'équipe qui se distinguera par l'originalité de son nom ;
  - l'équipe qui se distinguera par ses tenues ;
  - l'équipe qui se distinguera par l'ambiance créée par ses supporters.



La liste des équipes primées sera déterminée dans la semaine du 9 décembre 2024 et la remise des prix se tiendra le 11 décembre à 13h dans l'amphithéâtre VG5 de la Faculté des Sciences et Technologies.

9. Les inscriptions se feront en ligne sur le site web de la FST avant le 25 novembre 2024 minuit.
10. Le nombre d'équipes est limité à 18. En cas d'équipes trop nombreuses, les équipes seront acceptées dans l'ordre de leur date d'inscription. les règles suivantes seront appliquées : (i) les équipes seront acceptées dans l'ordre de leur date d'inscription (ii) le nombre d'équipes d'une même formation ou origine sera limité.
11. Tous les participants ou accompagnateurs devront être assurés. L'Université de Lorraine décline toute responsabilité pour les accidents, pertes et vols qui pourraient survenir au cours de ce tournoi sportif. Tout participant certifie être couvert par une assurance de responsabilité civile personnelle.
12. Les organisateurs du tournoi ne sont pas responsables des accidents, blessures, pertes ou dommages qui pourraient survenir pendant l'événement.
13. Tous les cas non prévus dans ce règlement seront étudiés. Le règlement pourra être modifié si nécessaire. Toute modification fera l'objet d'une diffusion d'informations sur le site web de la FST.
14. Tout participant au tournoi accepte le présent règlement, s'engage à respecter les autres participants (par exemple en s'abstenant de toute remarque déplacée, sexiste ou homophobe) et les installations (paire de baskets propres et non marquantes) et à participer dans un esprit de convivialité ; seuls les en-cas froids seront autorisés et les déchets générés devront être ramassés. Les boissons alcoolisées et les substances illicites sont interdites dans le gymnase. Tout manquement aura pour conséquence une exclusion immédiate.
15. En participant au Tournoi Sportif, les personnes autorisent la FST à capter et exploiter, à titre gracieux, nos images et propos sur les photographies réalisées sur tout support et en tout format. Elles autorisent la FST à diffuser ces photographies dans un cadre strictement non commercial, au sein de l'UL, sur son site internet et sur ses réseaux sociaux.  
Elles déclarent avoir été informées que, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, et au règlement général sur la protection des données 2016-679 (RGPD) mis en application le 25 mai 2018 :
  - les données à caractère personnel recueillies ne seront utilisées que dans la finalité indiquée ci-dessus ;
  - la durée de conservation des données est fixée à 1 an. Une fois la durée de conservation atteinte, elles seront supprimées.Elles peuvent exercer les droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité des données nous concernant auprès du Délégué à la protection des données de l'Université de Lorraine, Direction des Affaires Juridiques, 34 Cours Léopold, 54052, NANCY.
16. Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent tournoi s'effectuent dans le respect du RGPD, règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données ainsi qu'aux clauses de la Loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Les participants seront informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce tournoi, seront nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants disposeront, en application de la loi précitée, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation d'opposition et de portabilité des données les concernant.



Les données nominatives ne feront pas l'objet d'une transmission à un tiers. Elles seront supprimées une fois le concours achevé.

Toute personne impliquée dans le processus de sélection (notamment Secrétariat du Doyen et personnels du service communication) s'engage à garder confidentielles toutes les informations liées aux participants.

Toute demande d'exercice de ces droits devra être adressée à la responsable administrative de la Faculté des Sciences et Technologies, Campus Aiguillettes, BP 70239 à Vandœuvre-lès-Nancy.

17. Un poste de secours sera présent lors des 3 soirées du Tournoi.